BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE VAUDOISE

N. 2

Décembre 1885

TABLE DES MATIÈRES.

La Société. — Les Membres de la Société. — Assemblées générales de la Société. — Offres d'échange et de concours. — Bibliothèque et Archives. — Finances de la Société. — Bureau.

Histoire. — La Révocation de l'Édit de Nantes et les Vaudois (Octobre 1685—Février 1686).

Bibliographie. — La Nobla Leyczon considérée au triple point de vue de la doctrine, de la morale et de l'histoire.

Bibliothèque et Archives.

PIGNEROL

IMPRIMERIE CHIANTORE & MASCARELLI

1886

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE VAUDOISE

N. 2

—

Décembre 1885

PIGNEROL

IMPRIMERIE CHIANTORE & MASCARELLI

1886

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/bollettino-della-societa-di-studi-valdesi_1885-12_2

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE VAUDOISE

LA SOCIÉTÉ

Nous ne dirons sur la marche de la Société, depuis la publication du dernier *Bulletin*, que ce qui est strictement nécessaire pour tenir les membres et les amis au courant de ses petits progrès et de ses travaux encore plus petits. Aussi bien, en sommes-nous, jusqu'à présent, au temps des « petits commencements ».

*
* *

Les Membres de la Société. — A la liste publiée dans le *Bulletin* de 1884, nous sommes heureux d'ajouter, aujourd'hui, d'abord, deux noms de membres fondateurs qui, par une regrettable erreur, ont été omis dans les premières listes:

MM. David Pellegrin (Monnets)
Barth. Gardiol, pasteur,

ensuite, non moins de 17 membres nouveaux, dont 8 reçus en 1884 et 9 reçus en 1885 par l'assemblée générale. Ce sont

MM. Barth. Pons, Direct. de l'*Italia Ev.* etc.
P. H. Tron, pasteur.
Comm. Am. Bert (Gênes).
Aug. Etienne Malan, past. Ev.
Ed. Tourn (Marseille).
Ernest Turin (Turin).
Jacques Roland, past. Ev. (Bologne).
J. David Turin, past. Ev. (Gênes).
Pierre Gay, géomètre.
Alexis Combe fils.
Giov. Petrai, min.
J. D. Brez rentier (Brooklyn).
Auguste Bonjour.
Antoine Micol, négociant.
Michel Pasquet (Pignerol).
Chev. doct. Tito Chiesi.
Rev. E. Riddall.

Nous terminons donc l'année 1885 avec un total de 68 membres effectifs. Mais, attendez, dirons-nous avec le Président de notre Société, « quarante vaudois sont en route pour se joindre à nous; laissons-leur le temps d'arriver ».

Quant aux *membres honoraires*, comme nous n'avons pas encore de diplôme à leur offrir, la liste en est, pour le moment, fort courte et partant, bien incomplète. Elle porte les noms du

Doct. W. G. Blaikie d'Edimbourg.
Rev. J. N. Worsfold.
Jules Bonnet historien (Paris).
Frank Puaux (Paris).
Past. Klaiber (Wurtemberg).
Alex. Lombard (Genève).

*
* *

Assemblées générales de la Société. — C'est le 3 septembre 1884 et le 9 septembre 1885 que se sont tenues, à la Tour, dans la salle de la Gymnastique, les deux dernières assemblées générales où l'on a pu remarquer un concours croissant du public comme pour témoigner de l'intérêt que les vaudois commencent à prendre aux travaux de l'association.

Travaux lus. — A part les deux rapports sur la gestion du bureau, préparés, avec le soin qui lui est habituel, par Mr B. Tron président de la Société, les TRAVAUX LUS aux deux dernières séances annuelles n'ont pas été nombreux. Nous signalons des fragments sur l'*histoire de Pragela* et sur la *généalogie de la famille Appia*, présentés par M. le pasteur Georges Appia de Paris; le *double enlèvement d'une enfant vaudoise* en 1836 et 1842, rédigé et lu par M. le prof. Tron; et une *étude sur la Nobla Leyczon* présentée par M. le pasteur H. Bosio.

Nous ne parlons pas des communications orales dont une, rédigée depuis par M. Adolphe Gautier, a trait à l'histoire du Msc. genevois de la Nobla Leyczon.

Propositions adoptées. — 1. Le *Bulletin* de la Société ne sera pas périodique.

2. La Société adopte les armoiries de l'Eglise Vaudoise, avec le *Lux lucet in tenebris.*

3. L'année financière de la Société finit au 31 décembre.

4. Seront inscrits au rôle des membres fondateurs de la Société: *a)* ceux qui feront dater leur admission de 1882 en payant l'arriéré; *b)* ceux qui feront à la société un don de valeur équivalente.

5. La Société considèrera comme membres à vie, sans autre contribution ceux qui lui auront fait, en une fois, un don de *cent-cinquante francs.* Ces dons seront placés à intérêt.

6. L'admission des nouveaux membres suivra immédiatement l'examen de la gestion du bureau sortant.

7. L'assemblée (de 1884) voyant avec joie que cinq de ses membres ont été admis, *honoris causa*, à faire partie de très savants instituts, leur exprime sa haute satisfaction pour l'honneur qui leur a été fait. Ce sont MM. doct. E. Rostan membre étranger de la Société Botanique d'Edimbourg et membre effectif de la *Società italiana di scienze naturali;* Alexis Muston doct. en théol. de l'Université de Strasbourg; le comm. P. Lantaret doct. théol. de l'Université d'Edimburg; le prof. Alb. Rével, membre de l'*Istituto degli studii orientali* de Florence et P. Long membre de l'*Istituto storico Lombardo.*

Une proposition, mise en avant dans le dernier rapport annuel du bureau a trait à la publication d'un *recueil* ou *magasin* où seraient réunis une foule de documents éparpillés dans cent volumes, grands ou petits, qui n'en donnent souvent que des frag-

ments. Ce recueil serait distinct du bulletin et devrait suivre, autant que possible, l'ordre chronologique.

Les documents latins seraient accompagnés de la traduction en français. Cette proposition n'a guère été discutée dans la dernière assemblée annuelle et nous la rappelons ici pour qu'elle soit examinée de près, vu son importance, et discutée avec soin dans l'assemblée de 1886.

*
* *

Offres d'échange et de Concours. — L'envoi de notre premier *Bulletin* à divers amis nous a procuré bien des témoignages de sympathie, des encouragements et des offres d'échange et de concours. Nous signalons celles qui nous ont été faites par M. G. Favez au nom de la Société d'Histoire de la Suisse Romande dont il est le Président; par M. le baron Ferd. de Schickler président de la Société d'Histoire du Protestantisme français; MM. Gagnebin et Rieu au nom de la Commission pour l'histoire des Eglises Wallonnes et, plus près de nous, par M. le baron Manno, l'un des secrétaires du Comité Royal d'Histoire Nationale. Il n'est pas nécessaire de dire combien nous serons heureux de nous prévaloir de ces offres généreuses qui ne pourront être que fort utiles à notre Société.

MM. Franck Puaux de Paris, Louitz de Grenoble et Klaiber du Würtemberg nous ont également fait offrir leurs services.

*
* *

Bibliothèque et Archives. — Nous ne mentionnons ici cette rubrique que pour exprimer toute notre reconnaissance aux membres de la Société, aux amis ou aux Sociétés qui ont enrichi notre Bibliothèque naissante de publications diverses relatives à l'histoire Vaudoise, de bulletins historiques, ou de manuscrits et documents précieux que nous conserverons avec un soin jaloux.

Nous aurions bien la tentation de citer ici les noms des donateurs; mais nos lecteurs les trouveront dans la liste des ouvrages que nous publions plus loin.

Quand notre Société ne ferait autre chose que de réunir, de différents côtés, des documents qui, sans cela, se perdraient tôt ou tard, elle accomplirait une œuvre qui suffirait, à elle seule, à justifier son existence.

*
* *

Finances de la Société. — Voici le tableau des entrées et sorties jusqu'au 31 décembre 1884, préparé par notre caissier M[r] J. B. Olivet:

Entrées.

En caisse au 31 décembre 1883	L.	486 50
Contributions de 22 membres pour 1883 . . .	»	110 —
Taxes d'entrée de 3 membres pour 1883 . . .	»	15 —
Contributions de 44 membres pour 1884 . . .	»	220 —
Taxes d'entrée de 10 membres	»	50 —
Don de M. le chev. P. Meille pour 1884 . . .	»	45 —
Don de M. le chev. doct. Monnet	»	150 —
Total .	L.	1076 50

Sorties.

Frais d'impression du *Bulletin* et achat d'un livre p. procès-verbaux	L.	128 50
Bibliothèque	»	33 —
Achat d'une rente de L. it. 10	»	191 50
À M[r] B. Tron prof. pour livres et frais d'administration	»	62 90
Total .	L.	415 90

Récapitulation.

Entrées au 31 décembre 1884	L.	1076 50
Sorties id. id.	»	415 90
En caisse au 31 décembre 1884 (outre la rente de L. 10)	L.	660 60

*
* *

Bureau. — Le bureau désigné par la dernière assemblée générale se compose, outre les deux Présidents honoraires, à vie, MM. les docteurs A. Muston et Ed. Rostan, de MM. le professeur B. Tron, Torre-Pellice, *président effectif*, doct. Lantaret, pasteur à Pomaret, *vice-président*, doct. A. Vinay, prof. à Torre-Pellice, *archiviste* et *bibliothécaire*, J. B. Olivet, prof. id., *caissier* et H. Bosio, past. à S. Germain-Cluson, *secrétaire*.

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

ET LES VAUDOIS

(Octobre 1685 - Février 1686)

Comme on le verra par la lettre ci-après de Guizot, les pièces que nous publions dans cet article, sont empruntées à la collection des documents réunis par M. le Dr Muston, Président honoraire de notre Société, et proprement à un volume Msc. dont il a fait don à notre Bibliothèque. Lui-même en a donné un abrégé dans « l'Israël des Alpes », mais nous avons jugé qu'il valait la peine de publier, dans le Bulletin *de 1885, le texte même de ces extraits de la Correspondance de Louis XIV avec son ambassadeur à Turin.*

RÉPONSE DE GUIZOT À Mr A. MUSTON.

Paris, le 4 Juillet 1844.

Monsieur,

Par la lettre que vous m'avez écrite le 27 mai, vous m'annoncez que vous vous occupez d'une histoire des Vaudois du Piémont et vous me demandez en même temps communication de certains documens relatifs à leur expulsion de ce pays, que vous supposez exister aux Archives de mon département.

Conformément à votre désir, j'y ai prescrit des recherches et je vous envoie, ci-joint, 14 extraits de la Correspondance politique de 1685 et 1686 qui établissent suffisamment la part que Louis XIV a prise à l'expulsion des Vaudois du Piémont.

Je vous prie de m'accuser réception de cet envoi.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé): Guizot.

Monsieur Muston, Pasteur à Bourdeaux
par Crest. (Dép. de la Drôme).

Extrait d'une lettre de Louis XIV, au Marquis d'Arcy, Ambassadeur à Turin.

Le 12 Octobre 1685.

La plus part des Religionnaires des Vallées du Dauphiné qui sont voisines du Piémont ayant été convertis par le logement de mes troupes, j'ordonne au S^r^ d'Herleville (1) d'essaier de faire la même chose dans les vallées qui sont de son gouvernement, et comme elles sont limitrophes avec les vallées du Piémont qui sont sujettes du Duc de Savoie, et dans lesquelles ses prédécesseurs ont toujours témoigné souffrir avec peine l'exercice de la Religion Protestante, je désire que vous donniez part à ce Prince de ce que je vous écris, qui se fait par mes Ordres dans les vallées de mon obéissance, et que vous l'exhortiez de ma part à se servir des mêmes mesures dans celles qui font partie de ses Etats, ne doutant point qu'il n'aie aussi le même succès.

Extrait d'une dépêche du Marquis d'Arcy, Ambassadeur à Turin.

Turin, le 27 Octobre 1685.

Je me suis acquitté de l'ordre qu'il a plu à vôtre Majesté de me donner par la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois, de faire part à monsieur le Duc de Savoie de ceux que M. d'Herleville a reçu d'Elle, pour travailler dans l'étendue de son gouvernement à la conversion des Religionnaires, de la même manière qu'il a été pratiqué avec tant de succès dans les autres provinces de votre Royaume, et d'en prendre occasion, comme je l'ai fait, de porter le Prince à profiter d'une si heureuse conjoncture que lui procure le voisinage de troupes de V. M. pour obliger pareillement les gens de la religion Prétendue Réformée de ses Etats à se convertir, et pour ramener de la sorte ses peuples à une même croyance qu'ont tant souhaité ses prédécesseurs, et entr'autres Madame Christine de France sa tante, sans avoir jamais eu l'occasion aussi favorable qu'est celle que vôtre Majesté lui présente d'y réussir.

M. le Duc de Savoie m'a témoigné qu'il recevait avec tous les sentiments possibles de respect et de reconnaissance cet avis et

(1) M. d'Herleville, était gouverneur de la province de Pignerol, alors au pouvoir de Louis XIV.

La province de Pignerol comprenait la rive gauche du Cluson jusqu'au dessus de Pérouse et toute la vallée de Pragela.

les conseils que je lui donnais de la part de V. M. d'en profiter, comme une nouvelle preuve de l'honneur de son amitié, et de ses bontés à contribuer à ses avantages, mais qu'il se persuadait que V. M. ne serait point fâchée qu'il examinât bien comment il pourrait s'engager dans une affaire qu'il connaissait qui lui serait fort avantageuse si elle lui réussissait, mais qu'il savait aussi que quelques uns de ses prédécesseurs avaient tenté inutilement, et même avaient porté de grands désordres dans ce pays-ci; je lui répondis que c'était aussi la facilité que le voisinage des troupes de V. M. et la situation présente de l'Italie lui présentaient de réussir que n'avaient point trouvé ses prédécesseurs, qui portait V. M. à lui faire conseiller de l'entreprendre, crainte qu'il n'en retrouvât de longtemps l'occasion aussi favorable qu'elle paraissait à cette heure; puis je parus le laisser songer comme à une chose qui le regardait purement et à laquelle on ne s'intéressait que par affection pour ses avantages. — Il a pris, sire, le parti d'y songer, et j'attendrai d'apprendre ce qu'il y aura résolu dont je me donnerai l'honneur d'informer V. M. aussi bien que M. d'Herleville qui le va être de ce que j'ai déjà commencé à faire là dessus avec M. le Duc de Savoie, et pareillement avec les Ministres de ce Prince dont il me reste à rendre compte à V. M. — Le Marquis de Saint Thomas et le Président Truchi, mais particulièrement ce dernier, sont ceux qui gouttent mieux les conseils que V. M. me fait donner à leur Maître de profiter des troupes qu'elle a fait aprocher pour convertir les sujets de la religion Prétendue Réformée de sa province de Pignerolles; pour que ce Prince puisse plus aisément faire la même chose dans ses Etats des siens de la même religion, ce que le Président Truchi se persuade qu'il est à cette heure autant facile que glorieux et avantageux à M. le Duc de Savoie. Et à quoi il m'a promis de le porter autant qu'il dépendra de lui, car ce Prince ne se conduit pas par les conseils d'autrui. — Je verrai cependant à travailler cette affaire de manière que je porte lui et ses Ministres à l'entreprendre comme une chose qui leur est très avantageuse, et dont, selon toutes les apparences, doit promettre plus de succès à cette heure qu'on ne peut jamais en espérer en un autre temps.

Extrait d'une dépêche du Marquis d'Arcy au Roi.

Turin, le 2 Novembre 1685.

Votre Majesté aura vu par la dépêche que je me donnai l'honneur de lui écrire il y a huit jours que monsieur le Duc de Savoie ne croyant pas qu'il lui appartienne de faire dans ses Etats ce que vous pouviez faire dans les vôtres, il a envoyé l'Intendant Marousse dans les lieux où il a des sujets Calvinistes avec ordre de voir quels biais et quelles mesures il y aurait à prendre pour profiter de l'exemple et de l'avis que V. M. lui a donné de les ramener à la véritable croyance de l'Eglise Catholique, mais je ne sais pas encore ce que l'Intendant Marousse en aura mandé, en cas qu'il en ait écrit comme il est à croire.

Extrait d'une lettre de Louis XIV au Marquis d'Arcy.

Le 10 Novembre 1685.

Monsieur le Marquis d'Arcy,

Il me parait, par une lettre du 27 octobre, qu'encore le Duc de Savoie a assez bien reçu la proposition que vous lui avez fait de ma part de profiter des soins que j'apporte à la conversion de mes sujects de la Religion P. R. et des bons effets que produit l'exécution de mes ordres dans les vallées voisines de la Savoie pour empêcher ceux des siens qui font profession de la même Religion et qui habitent les montagnes et les vallées qui confinent à mes Etats de se convertir, ou plus tôt même de les y contraindre par le logement de ses troupes, néamoins ce Prince n'a pas encore pris une ferme résolution de travailler efficacement de son côté à cette grande affaire qui ne réussira jamais par de légères tentatives telles que je voie bien qu'il se les propose, mais par une ferme résolution d'employer toute son autorité et de ne rien obmettre pour profiter de cette conjoncture, et ramener ses sujects à quelque prix que ce soit aux genoux de l'Eglise.

Extrait d'une lettre de Louis XIV au Marquis d'Arcy.

Versailles, le 16 Novembre 1685.

Monsieur le Marquis d'Arcy,

Votre lettre du 2 de ce mois répond seulement à la mienne et me fait voir qu'on attend l'effet des tentatives qu'aura fait l'Intendant Morousse pour la conversion des sujects du Duc de Savoie,

sans qu'on se mette en devoir de les y disposer par la crainte des incommodités que leur peut porter le logement des gens de guerre et par la privation de l'exercice de la Religion et de tous les autres avantages dont on les a laissé jouir jusqu'à présent.

Il est bon que vous représentiez sur ce sujet aux Ministres de la Cour où vous êtes qu'il ne faut pas espérer qu'on puisse tirer ces peuples, par des exhortations et par des voies de douceur, d'une erreur dans laquelle ils sont nés, et qu'ils préféreront toujours à la connaissance de la vérité, à moins qu'on ne les détache de ces longs engagements par un intérêt corporel qui les contraigne de faire une plus heureuse réflection au peu de raison qu'ils ont à demeurer dans leur opiniâtreté; et si le Duc de Savoie n'avait pas assez de troupes de ce côté là, vous pouvez l'assurer qu'il sera assisté des miennes, et que je lui donnerai toujours tout le secours dont il aura besoin pour exécuter un si pieux dessein.

Extrait d'une dépêche du Marquis d'Arcy au Roi.

Turin, 24 Novembre 1685.

La dépêche que votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois m'a porté à renouveller et fortifier les instances que j'avais déjà faites à monsieur le Duc de Savoie de profiter de l'exemple que votre Majesté donnait à ce Prince de ramener à la véritable croyance ceux de ses sujects qui en étaient écartés en se servant pour cela des mêmes moyens dont elle venait d'user dans les lieux voisins de la Savoie, à quoi je lui ai fait voir qu'il serait beaucoup aidé par l'appréhension que ses sujects Calvinistes prendraient de l'approche de vos troupes. Monsieur le Duc de Savoie qui est un Prince fort réservé, s'est contenté de me remontrer, comme il avait déjà fait, de la bonté que portait Votre Majesté à lui faire donner ce bon avis, et m'a assuré qu'il avait aussi donné des ordres pour qu'il en pût profiter, mais nous nous sommes un peu expliqué ses Ministres et moi.

Monsieur le Marquis de Saint Thomas m'a assuré que son maitre était bien disposé à profiter de l'exemple de la favorable conjoncture que V. M. lui procurait de ramener à la véritable croyance ses sujects Calvinistes, et que si les moyens qu'il avait résolu jusqu'à présent d'y employer ne lui réussissaient pas, il ne doutait point qu'il n'usât de tous les autres qui seraient nécessaires pour arriver à une si bonne fin, que cependant le Marquis de Saint Thomas pouvait me dire que quelques uns des sujects Cal-

vinistes de son maître donnaient déjà des espérances qu'on en viendrait à bout au moins d'une grande partie et que lui ayant député pour lui donner des assurances de leurs soumissions à ses ordres et de leur fidélité à son service qui puissent l'adoucir et le fléchir en leur faveur, il n'en avait pu être écouté; je témoignai à monsieur le Marquis de Saint Thomas qu'il me semblait que ce Prince avait eu raison de ne les vouloir point écouter dans leurs excuses et leurs remontrances, et qu'il devait lui persuader qu'il ne viendrait jamais à bout de ces gens là s'il n'employait contr'eux la force que l'expérience de ce que Votre Majesté venait de faire montrait qui était seule capable de les réduire, et encore il fallait qu'il n'attendît pas à s'en servir que vos troupes fussent éloignées de ses Etats, après quoi ses sujects pouvaient la redouter beaucoup moins. Monsieur le Président de Truchi de son côté m'a témoigné que s'il ne connaissait pas ce jeune Prince entièrement caché et indépendant il pourrait fort douter qu'il voulût véritablement travailler à la conversion de ses sujects Calvinistes, à l'exemple de Votre Majesté, parce qu'après que je lui avais conseillé de vôtre part et les avais prié eux les Ministres de l'y porter, il avait différé autant qu'il avait pu d'entrer en matière sur cette affaire, et lorsqu'il s'était hasardé à lui en parler, il ne les avait presque pas voulu écouter, ce Ministre croie cependant qu'il fera tout ce qu'il faudra pour mettre ces gens à la raison, mais à quelque temps d'ici on ne lui en parlera plus pour paraître faire la chose de lui même et n'en être redevable ni aux moyens ni aux conseils de personne qu'il affecte de ne vouloir point prendre.

Extrait d'une dépêche du Marquis d'Arcy au Roi.

Turin, 1r Décembre 1685.

L'offre que Votre Majesté me charge de faire à monsieur le Duc de Savoie de ses troupes pour aider à convertir les sujects Calvinistes de ce Prince en cas qu'il ne se croie pas assez puissant par lui même, m'a donné occasion de lui renouveller et à ses Ministres tout ce que je lui avais déjà dit pour les porter à entreprendre avec succès cette affaire et pour leur faire connaître les avantages qui en reviendraient aussi bien à ses Etats qu'à la Religion; je leur ai ajouté qu'ils se tromperaient eux mêmes s'ils croiaient faire par les exhortations et par les conseils, ce que V. M. dans le degré de puissance où elle est n'avait jamais pu obtenir que par de dures necessités, où il avait fallu mettre ses sujects de la

même Religion de renoncer à leur opiniâtreté et que loin qu'ils avançassent quelque chose contre ces gens là par les sollicitations et par les prières, ils les fortifiaient de la faiblesse qu'ils croiaient dans leur Prince à les soumettre par la manière dont il se serait pris; que cependant il serait beaucoup plus difficil de faire après leur révolte ou l'encouragement qu'on leur avait donné, ce qu'on voudrait faire à cette heure, et surtout après l'éloignement ou la diminution des troupes de V. M. que j'avais même ordre d'offrir si on croyait en avoir besoin pour aider au succès d'une affaire qui avait été si fort souhaitée dans tous les temps par les prédécesseurs de ce Prince, qui convenait si fort au repos et au bien de ses Etats et qui pouvait lui même être d'un mérite auprès du Pape, pour en obtenir l'Investiture de la principauté de Masseran, que Sa Sainteté lui refuse jusqu'à cette heure. À ces offres, à ces conseils et à ces représentations, on me répond Sire par beaucoup d'honnêtetés, de remerciements et d'assurances de reconnaissance sans que je m'aperçoive qu'on change rien aux mauvaises mesures que je croie aussi bien que V. M. qu'on a prises ici pour convertir les calvinistes qui y sont, ce qui me donnerait à penser que ce jeune Prince pourrait se figurer que vous avez quelque vue ou quelqu'intérêt dans le conseil que vous lui faites donner de convertir ses sujects Calvinistes ou au moins qu'il aurait la fausse gloire de ne vouloir point être redevable de leur conversion ni aux conseils ni aux assistances de V. M. Ses Ministres me paraissent toujours persuadés qu'elle se fera à la fin par tous les moyens qu'on verra être nécessaires.

Extrait d'une lettre de Louis XIV au Marquis d'Arcy.

7 Décembre 1685.

Monsieur le Marquis d'Arcy,

Je voie par une lettre du 24 novembre que toutes les instances que vous avez fait auprès du Duc de Savoie pour l'obliger à employer ses soins, son autorité et même ses forces à ramener les sujects de la Religion prétendue Réformée à l'Eglise Catholique et Romaine, n'ont fait jusqu'à présent aucune impression sur l'esprit de ce Prince, et qu'encore que ses Ministres soient persuadés qu'ils ne peuvent rien faire qui soit non seulement plus agréable à Dieu, mais aussi plus convenable et plus utile aux Etats de la Savoie que d'en bannir entièrement l'hérésie avant de mourir,

ils croient que ce Prince ne voudra pas profiter de la conjoncture présente pour n'avoir obligation à personne ni du conseil ni de l'exécution. — Vous devez néamoins continuer de faire entendre à ses Ministres que tant que la frontière de Savoie sera remplie d'Huguenots, ils ne doivent pas croire que l'autorité du Duc de Savoie soit suffisante pour lui empêcher les désertions de mes sujects, et comme il peut bien juger que je ne le souffrirai pas, il pourrait bien arriver que ce Prince négligeant la facilité qu'il a présentement de pouvoir réunir en peu de temps tous ses sujects dans la même Religion dont il fait profession, me donnerait d'ailleurs par l'insolence de ces hérétiques de si justes sujects de mécontentement que je ne pourrai plus avoir pour lui les mêmes sentiments d'amitié que je lui ai témoigné jusqu'à présent; que je m'assure qu'il fera une plus sérieuse réflection, et qu'il ne différera plus à employer tout ce qui dépend de lui pour procurer à ses Etats tout ce plus grand bien dont ils puissent jouir qui est l'unité de la Religion, et à moi la satisfaction de voir la religion Catholique bien affermie dans mes frontières du Dauphiné par les soins qu'il aura pris de bannir des siennes l'hérésie.

Extrait d'une lettre du Roi au Marquis d'Arcy.

14 Décembre 1685.

Monsieur le Marquis d'Arcy,

Il ne me parait pas que les secondes instances que vous avez faites aux Ministres du Duc de Savoie pour obliger ce Prince à employer non seulement les exhortations et son autorité mais aussi ses forces et celles que vous lui avez offert de ma part à la conversion de ses sujects de la religion prétendue Réformée ayent produit plus d'effet que les précédentes, à la confidence que vous a fait le Marquis de Saint Thomas des raisons pour lesquelles la cour où vous êtes apporte du retardement à l'exécution de ce dessein ou plus tôt un moyen de gagner tant qu'une excuse bien valable *(sic)*. Ayant au contraire sujects de croire que si le Pape pouvait être induit à donner au Duc de Savoie l'investiture de la Principauté de Masseran, ce serait bien plus tôt après que ce Prince aurait donné des marques de son zèle et qu'il aurait travaillé efficacement à la conversion de ses sujects que sur la seule espérance qu'il pouvait donner à sa Sainteté d'y employer ses soins et son autorité, vous devez néamoins faire connaître au

Marquis de Saint Thomas que je suis très satisfait *(sic)* que le Duc de Savoie a pris d'obliger les sujets de la religion prétendue Réformée à se convertir et que comme il n'y a pas de temps à perdre pour pouvoir reussir facilment je serai bien aise qu'il déterminât le temps dans lequel il prétend agir et que vous me le fassiez savoir au plus tôt.

Extrait d'une dépêche du Marquis d'Arcy au Roi.

Turin, 5 Janvier 1686.

J'ai pris avant hier Sire une audience particulière de monsieur le Duc de Savoie pour savoir de lui si ses Ministres lui avaient rendu un fidèle compte de tout ce que je lui avais fait connaître qu'il y avait à craindre qu'on obligeât V. M. de faire pour remédier à la désertion de vos sujects Calvinistes par la Savoie et pour travailler à la conversion des siens, s'il ne s'y employait promptement et de bonne façon, et s'il s'était bien souvenu de ce que j'avais eu l'honneur de lui en témoigner à lui même plusieurs fois. Ce Prince m'a rapporté que ses Ministres lui avaient rapporté fidèlement ce que je leur avais témoigné que V. M. désirait de lui. Comme il se souvenait que je lui avais représenté moi même qu'il connaissait bien que c'était pour ses intérêts et par bonté pour lui, et qu'il avait aussi ce que vous souhaitez un désir bien sincère de s'y employer, mais que s'il était un peu long il fallait l'excuser sur l'envie qu'il avait de connaître et de faire les choses par lui même, afin de se rendre un jour plus capable de servir ses amis et ses alliés et qu'enfin pour me persuader qu'il voulait exécuter ce qu'il m'avait promis il était bien aise de me confier qu'il prétendait s'y prendre en commençant par révoquer et annuler les grâces et les permissions que les sujects Calvinistes avaient contraint ses prédécesseurs à leur accorder, ensuite faire raser leurs temples puis intéresser les Ministres en leur offrant pour se convertir le double de la subsistance qu'ils ont dans leur religion et sollicitant par conseils et par quelques libéralités le peuple de suivre l'exemple de leurs Ministres convertis, que s'il ne pouvait les gagner de la sorte, alors il employerait contr'eux la force et qu'au cas même que les siennes propres ne lui suffisent pas, il se servirait de celles que V. M. lui a bien voulu offrir par moi, qu'il demanderait au gouverneur de Pignerolles, m'assurant que pour tout cela il a déjà pris quelques mesures avec ses Ministres et avec l'Intendant Morousse qui est

ici de retour des lieux Calvinistes où il l'avait envoyé et a déjà donné des ordres pour fortifier les garnisons de ces lieux là et faire approcher des troupes, ce qui est si vrai que je viens d'apprendre que les officiers de guerre ont ordre de se rendre à leurs corps, et ce Prince m'a assuré que s'il voyait que les difficultés fussent grandes à réduire les sujects Calvinistes il se mettrait lui même à la tête de ses troupes pour soumettre ces gens-là.

——

Extrait d'une dépêche du Marquis d'Arcy au Roi.

Turin, 12 Janvier 1686.

Monsieur le Duc de Savoie m'a encore promis de vouloir mettre incessamment la main à l'ouvrage de la conversion de ses sujects Calvinistes, quelque difficulté que la mauvaise saison ou leur résistance y pût apporter. Il m'a dit que pour cela, il avait déjà commencé à établir le sieur de la Roche, officier experimenté, Gouverneur des vallées de Lucerne et des lieux où ils demeurent, et qu'il espérait que V. M. connaitrait bientôt par ses entreprises contre ces gens, qu'il ne savait point manquer aux choses qui pouvaient lui plaire.

Je ne puis, Sire, me persuader en effet qu'après de pareilles assurances que ce Prince me donne d'entreprendre de si bonne façon la conversion de ses sujects Calvinistes, il y manque, mais je ne suis pas peu surpris et chagrin de lui en voir différer l'exécution que je continuerai à presser autant qu'il me sera possible.

——

Extrait d'une lettre du Roi au Marquis d'Arcy.

Versailles, le 17 Janvier 1686.

Monsieur le Marquis d'Arcy,

Je vois par votre lettre du 5 de ce mois que dans le temps que j'espérais que le Duc de Savoie allait employer sans aucun retardement toute son autorité et même ses forces pour obliger ses sujects de la religion Prétendue Réformée à se convertir il se contente de vous faire un projet des mesures qu'il veut prendre pour y parvenir, dont l'exécution demande plusieurs années, et comme tous ces ménagements qu'il veut avoir pour eux ne serviront qu'à les rendre plus opiniâtres et leur donner la hardiesse de résister à ses volontés *(sic)*. C'est pourquoi il est bon de lui repré-

senter fortement et à ses Ministres que comme il n'a dans ses Etats qu'un fort petit nombre d'Huguenots qui s'étant prévalus de la conjoncture des temps ont contraint ses prédécesseurs à avoir quelque tolérance pour eux, à présent qu'il n'y a plus les mêmes raisons de les appréhender, il doit tout d'un coup leur ôter les grâces et les permissions qui leur ont été données par ses prédécesseurs, ordonner la démolition de leurs temples, leur défendre de faire aucun exercice de la religion Pr. R., et dans les mêmes temps charger du logement de ses troupes ceux qui seront les plus opiniâtres à se convertir, en un mot exécuter un projet tout à la fois, sans temporiser, et il y réussira d'autant plus facilment par cette fermeté de conduite, que ces misérables n'espéreront aucun secours et que quand ils pourraient résister aux forces du Duc de Savoie ils jugeront bien qu'il sera toujours appuyé des miennes pour l'exécution de son dessein.

———

Extrait d'une lettre du Roi au Marquis d'Arcy.

Versailles, 25 Janvier 1686

Monsieur le Marquis d'Arcy,

Le compte que vous me rendez, par votre lettre du 12, de l'entretien que vous avez eu avec le Duc de Savoie me fait croire que quelque démonstration qu'il fasse de vouloir employer tous ses soins et son autorité à la conversion de ses sujects, néamoins il ne s'empresse pas d'exécuter ce dessein et se contente de faire des projets dont *(nul?)* ne croira de longtemps le succès, c'est ce qui vous doit obliger de le presser et ses Ministres, dans toutes les occasions que vous en aurez, de ne plus apporter de délai à mettre en pratiqne tous les moyens qui peuvent opérer la conversion de ses sujects, ainsi que je vous l'ai expliqué dans ma précédente dépêche.

———

Extrait d'une dépêche du Marquis d'Arcy au Roi.

Turin, 26 Janvier 1686.

A l'égard de la conversion des sujects Calvinistes de monsieur le Duc de Savoie j'ai d'autant plus insisté depuis peu de jours qu'on y travaillât et qu'on me marquât précisément celui que l'on commencerait; jusqu'à présent, j'ai craint qu'on ne voulût se sauver par des longueurs. De sorte, Sire, qu'on m'a promis

que mercredi prochain monsieur le Duc de Savoie donnerait à connaître la résolution qu'il avait prise de les faire changer de religion et de ne plus les souffrir dans la leur, en se servant, ensuite de cette déclaration, de tous les moyens que j'ai eu l'honneur de marquer à V. M. par ma lettre du 5 de ce mois, qu'il a choisi pour réussir dans cette entreprise; il est vrai que les députés des sujects de monsieur le Duc de Savoie de cette religion qui sont ici n'ont pu encore obtenir la permission qu'ils y sont venus demander de tenir leur Synode national et il y a grande apparence que comme ils n'ont été envoyé ici que pour être informé des sentiments dans lequels on y est pour eux, ils seront peu contents de ceux qu'on leur fera connaître. Il est certain que le sieur de la Roche gouverneur des vallées de Lucerne, où ils sont presque tous retirés, fait fortifier et mettre en état quelques postes et dispose autant qu'il peut toutes choses contr'eux. On ne doute pas pareillement que ce soit à leurs sujects que les officiers du régiment des Gardes et ceux de la Croix Blanche tout composé de Chevaliers de Malthe ont reçu l'ordre de se pourvoir de chevaux et de toutes les autres choses nécessaires à marcher. Enfin, Sire, dans tous les mouvements qu'on commence à faire, on a voulu paraitre faire, je ne crois pas qu'on puisse déguiser longtemps les véritables desseins qu'on a touchant cette affaire. Le Prince ne s'ouvre pas encore clairement à aucun de ses Ministres, suivant sa manière d'agir avec eux; mais je continue à faire si bien connaître ici la résolution où vous êtes de ne point souffrir si près de vos Etats une retraite semblable à celle qu'ils auraient que nonobstant toute la mauvaise grâce et la lenteur qu'on apporte dans cette entreprise, je ne puis croire qu'on s'empêche de la terminer à la satisfaction de V. Majesté.

LA NOBLA LEYCZON

CONSIDÉRÉE AU TRIPLE POINT DE VUE DE LA DOCTRINE, DE LA MORALE ET DE L'HISTOIRE

Comme chacun sait, l'ancien poëme Vaudois: *La Nobla Leyczon*, se trouve dans les manuscrits déposés, au 17e siècle, dans les Bibliothèques de Genève, de Cambridge, et de Dublin. Il a été plus d'une fois publié, soit en entier, soit par extraits, au 17e siècle, et dans des travaux linguistiques ou historiques plus récents (1).

Ce poëme se trouve ainsi plus connu que d'autres; et ce n'est que justice, vu son importance au point de vue de la doctrine, de la morale et de l'histoire des Vaudois. Il ne sera cependant pas inutile avant de considérer ce petit ouvrage de 479 vers, sous ces divers aspects, d'en donner une courte analyse.

I.

Le titre est fort bien choisi. C'est bien une noble leçon que ce poëme; noble dans le sens le plus élevé parcequ'elle se rapporte aux plus grands intérêts de l'âme. On ne saurait mieux la comparer qu'au discours de Saint Etienne devant le Sanhédrin. Le canevas est historique, mais le but est pratique.

Le monde, dit l'auteur, approche de sa fin. Les signes précurseurs du terme fatal vont s'accomplissant de jour en jour. Nous devons donc veiller, prier et accomplir les bonnes œuvres; car le grand jour de la séparation des bons d'avec les méchants arrive, jour auquel chacun recevra selon le bien ou le mal qu'il aura fait. Que celui qui ne veut pas croire à cette séparation finale consulte l'Ecriture et il y trouvera même que le nombre des sauvés est petit comparé à celui des transgresseurs impénitents. Celui qui veut être du nombre des bons doit commencer par

(1) Notre Bibliothèque, il faut l'espérer, sera un jour enrichie de copies fidèles non seulement de la Nobla Leyczon mais de tous les autres MSC. Vaudois épars en pays étrangers.

honorer et prier la Sainte Trinité; de même il doit aimer son prochain et avoir une ferme espérance de la gloire à venir. Mais c'est là ce que ne veulent pas faire les méchants qui aiment le monde, méprisent les promesses de Dieu, et n'observent point sa loi; aussi n'entreront-ils point dans la maison céleste. Adam, en désobéissant à Dieu, a attiré sur soi-même et sur ses descendants la mort. Mais Christ, par ses souffrances, a racheté les bons qui, de tout temps, ont été en petit nombre. Tel est l'enseignement que l'Ecriture nous présente, depuis le commencement jusqu'à la fin.

Quand l'homme était placé sous la loi de nature inscrite au cœur de chacun, cette loi lui enseignait bien à aimer et à servir Dieu, à garder le saint pacte du mariage, à faire aux autres comme il voulait qu'on lui fît, l'avertissant que les transgresseurs seraient punis. Mais bien peu ont observé cette loi et le grand nombre l'ont transgressée. Et Dieu qui avait donné la liberté à l'homme, a puni les transgresseurs, en envoyant le déluge, en confondant les langues, en détruisant les cinq villes de la plaine. Mais Noé et Lot ont été épargnés.

Quand Dieu mit à part les descendants d'Abraham, ce noble peuple, et qu'il leur donna la loi écrite, par le moyen de Moïse, — cette loi leur enseignait bien à honorer Dieu seul, à aimer le prochain, à fuir le mal sous toutes ses formes. — Elle promettait bien la vie aux bons et la punition aux méchants. Mais un grand nombre tombèrent au désert pour l'avoir transgressée. Toutefois, ceux qui firent ce qui plait à Dieu héritèrent la terre promise. Le peuple juif, malgré les persécutions, fut un peuple élu d'entre tous les autres. Mais lorsqu'il a levé le talon contre son Seigneur, ils ont été punis et menés en captivité. Et lorsque Dieu les ramena dans leur patrie, bien peu gardèrent la loi fidèlement. C'est alors que parurent les pharisiens hypocrites dont les apparences étaient belles, mais qui persécutaient les saints.

Alors Dieu envoya son Fils, conçu du Saint-Esprit et né de la Vierge Marie. Il naquit dans la pauvreté, fut persécuté par Hérode, crût en grâce et en sagesse. Il reçut le baptême et renouvela la loi; non pas pour qu'elle fût abandonnée, mais pour qu'elle fût mieux gardée. La loi nouvelle est plus spirituelle que l'ancienne, comme Jésus le montre dans le sermon sur la montagne.

C'est la loi que nous devons observer. Jésus a enseigné ses apôtres, les a envoyés prêcher, leur a annoncé l'avenir. Il a prononcé de belles similitudes et fait beaucoup de miracles. Mais plus

il faisait de bien, plus il était persécuté par les pharisiens, par les prêtres ainsi que par Hérode. Il fut trahi et crucifié.

Tant foron li torment amar e doloyros
Que l'arma partic del cors per salvar li peccador.

Il fut enseveli par les bons, descendit aux enfers pour en tirer les siens et ressuscita le troisième jour. Jusqu'à son ascension, il s'entretint avec ses disciples et, lorsqu'il fut élevé au ciel, il leur envoya le Saint-Esprit pour les éclairer.

Les Apôtres prêchèrent, baptisèrent les croyants et fondèrent ainsi un peuple de nouveaux convertis appelés Chrétiens. Ce peuple fut cruellement persécuté par les Juifs et par les « Sarrasins » mais ils furent forts dans la crainte de Dieu.

Après les Apôtres, il y a eu des docteurs qui ont enseigné la voie de J. C. Et même encore aujourd'hui, il s'en trouve quelques-uns qui voudraient bien l'enseigner; mais ils sont tellement persécutés qu'ils ne le peuvent pas facilement faire; — si grand est le nombre des faux chrétiens aveuglés par l'erreur et conduits par des pasteurs, plus aveugles encore, qui persécutent les meilleurs chrétiens et laissent en paix les hypocrites. En effet, s'il y a quelqu'un qui veuille vivre pieusement, aimer et craindre J. C., ils disent qu'il est Vaudois et digne de punition, — tandis qu'ils appellent le méchant un honnête homme.

Cependant, qu'un tel prenne garde de n'être pas confus à la fin. Quand la maladie le presse, il fait bien venir le prêtre qui fait un marché avec lui, et l'absout sans qu'il se repente. Cette absolution est trompeuse. Nul ne peut pardonner que Dieu seul. Quant aux bons bergers, ils doivent paître le troupeau de divine doctrine, châtier ceux qui pèchent et les reprendre afin qu'ils fassent pénitence dans la vie présente. C'est là ce que nous devons faire, nous mauvais chrétiens, et sans tarder. Nous devons nous repentir et observer la pauvreté spirituelle pour suivre la loi de Christ. Car il n'en doit plus venir d'autre après celle-là. Nous la devons donc retenir fermement et être sur nos gardes lorsque viendra l'Antichrist,

Que nos non crean ni a son fait ni a son dit.

Il y a déjà maintenant des antichrists, savoir ceux qui s'opposent à Christ; et depuis ce temps jusqu'au jugement, il y aura de grands signes: Le ciel et la terre seront brûlés; tous les vivants mourront, puis ressusciteront; Dieu partagera son peuple: les méchants s'en iront aux peines éternelles, et les justes à la vie éternelle.

II.

Tel est le squelette du poëme vaudois que nous devons maintenant examiner au point de vue doctrinal.

Un principe domine la doctrine de la Nobla Leyczon: c'est la *soumission à la révélation contenue dans les Saintes-Ecritures*, seule règle de foi et de vie. Ce n'est pas que l'auteur méprise les autres sources de connaissance religieuse.

Il dira, par exemple:

> Car non se troba en Scriptura Santa *ni per raczon*
> Que li sant perseguesan alcun.

Il dira, en parlant de la loi naturelle:

> « Nobla ley era aquela la cal Dio nos done
> » Al cor d'un ciascun home, scripta la pause ». (82)

Il ajoutera même que celui qui a de l'entendement peut bien voir, pour peu qu'il réfléchisse, qu'il ne s'est pas formé de lui-même:

> D'ayci po conoisser aquel que ha sen ni raczon
> Che lo es un segnor Dio lo cal ha forma lo mont.

Mais les lumières naturelles ont été obscurcies; c'est pourquoi il faut s'en tenir à l'Ecriture. En dehors des nombreux faits tirés de la Bible, le Livre lui-même n'est pas mentionné moins de 18 fois et, le plus souvent, comme autorité faisant loi:

> Ma l'escriptura di e nos creire o deven (19)
> ..... Ma ayci deven creire, car l'evangeli ho di (217)
> Enayma se po provar per la Santa Scriptura (130)
> Ma l'Escriptura di e nos o poen ver (367)
> Ma segont l'Escriptura el ha trop tarcza la cal di (386)
> Ou bien ..... Segont ço qu'es script. (459)

L'Ecriture étant la règle de la foi, il est naturel que la lecture en soit recommandée:

> Mas si Xt volen amar e segre sa doctrina
> Nos conventa velhar, e legir l'escriptura (286-7)

Une lecture attentive et le secours de l'Esprit en ouvriront les trésors.

C'est encore l'autorité souveraine de l'Ecriture qui donne à l'auteur le courage de s'écrier:

Ma yo aus o dire, *car se troba en ver,*
Que tuit li papa que foron de Silvestre entro en aquest,
E tuit li cardinal e tuit li vesque e tuit li aba,
Tuit aquisti ensemp non han tant de potestà
Que ilh poissan perdonar un sol pecca mortal.

On ne saurait exagérer l'importance d'un tel principe en matière de doctrine, et l'on peut même dire que c'est grâce à lui que l'Eglise Vaudoise s'est graduellement émancipée des erreurs romaines.

*
* *

La Nobla Leyczon proclame *un Dieu seul en trois personnes divines:*

Aquisti trey, la Santa Trinita
Enayma un Dio devon esser aura,
Plen de tota sapientia, e de tota poisencza e de tota bonta (32-35).

Rien ne donne à supposer, dans ce qui est dit de la Vierge, qu'elle doive être adorée; au contraire, la *Nobla Leyczon* condamne le culte des idoles et des créatures.

« Ils sont devenus pires (qu'Adam) ceux qui, aujourd'hui, abandonnent Dieu le Père tout Puissant, et *creon a las ydolas* al lor destruiment »; Abel était bon, « E avia sa fe al Sgenor e non *a creatura* ».

*
* *

L'homme a été créé libre de faire le mal ou le bien. Dieu lui a donné la loi intérieure et un commandement extérieur spécial. Mais Adam fut « mescresent a Dio », incrédule et désobéissant. La mauvaise semence est par lui transmise à ses descendants:

Adam peche del fin comenczament
Car el manje del pom otra deffendament
E a li autre germene lo gran del mal semencz
E aquiste a si mort e a li autre enseguador.

Cette mort qu'Adam s'est attirée, comprend la mort du corps et la perdition éternelle.

La *notion du péché* dans la *Nobla Leyczon* est profonde.

Il ne consiste pas seulement en actions contraires à la loi de Dieu, mais en paroles et en affections perverses. La corruption de l'homme n'est pas seulement à la surface, elle a tout envahi.

Ayci poen penre exemple de la ley de natura
Lacal haven coropta, passa haven la mesura;
Pecca haven al Creator e offendu a la creatura (80).

Au plor e au pentiment nos conven smendar
L'offensa que haven fayta per trey pecca mortal
Per cubiticia d'olh e per deleyt de carn
E per superbia de vita per que nos haven fait li mal (427....)

La mention deux fois répétée de « pecca mortal (412-478) » et l'expression « hi pecca mortalment » semblerait montrer que l'auteur admettait la distinction catholique des péchés en véniels et mortels Il faut observer toutefois que s'il est parlé trois fois de péché mortel, l'expression de « péché véniel » ne vient jamais sous la plume de l'auteur et tout le poëme respire et inspire une sainte horreur de tout péché.

*
* *

Le salut a été opéré par Christ, le Fils de Dieu devenu homme. « Christ rachète les bons par sa passion ». Il a souffert et « son âme est partie du corps pour sauver les pécheurs ». Il est venu, en même temps, pour renouveler la loi afin qu'elle fût mieux gardée. La Nobla Leyczon s'étend beaucoup plus sur le côté prophétique de l'œuvre du Sauveur, que sur son œuvre sacerdotale. La première de ces œuvres entrait, en effet, plus directement, dans le plan de l'auteur de passer en revue les trois économies qui se partagent l'histoire de l'humanité et correspondent aux trois lois données de Dieu: loi de nature, loi de Moïse, loi de X.^{t} appelée souvent la « via de Christ ».

On comprend, dès lors, que l'appropriation du salut soit présentée non pas tant comme un acte de la foi qui reçoit un don gratuit, mais plutôt comme l'obéissance d'un cœur qui se repent du péché et qui se range à la loi de Christ pour la garder avec persévérance. En d'autres termes, le type de la doctrine de la Nobla Leyczon, sur ce sujet, est moins celui de Paul, que celui de l'Epître de Jacques. Au sein d'une église où abondent les faux chrétiens qui espèrent entrer au ciel sans passer par le chemin de la repentance et de la sanctification, se fiant à une absolution cléricale *in articulo mortis*, l'auteur fait retentir de puissants appels à la conversion sérieuse, qui rappellent bien ceux du pasteur de Jérusalem surnommé le juste:

Grant exemple poen penre en aquesta sentencza
Que nos nos gardan de mal e faczan penedencza
Ce J. C. ha dit e en S. Luc es script,
Que tuit aquilh que non la faren periren tuit (110).
Qu'ils faczan penitencia en la vita present
Dejunar, far almonas, aurar au cor bulhent

Car per aquestas cosas troba l'arma salvament
De nos caytio Xristians lical haven pecca;
La ley de J. C. haven abandonna
Car non haven temor, ni fe, ni carita
Repentir nos convent e non y deven tarczar;
Au plor e au pentiment nos conven smendar
L'offensa que haven fayta etc.

* * *

L'Eglise, fondée à la Pentecôte par les Apôtres, a été, au commencement: « Un poble de novel converti » qui avaient reçu le baptême au nom de Christ.

Cristians foron nomna car ilh creyan a Xrist.

Ce peuple, persécuté par les Juifs et par les païens, fut ferme dans sa foi, jusqu'à la mort. Mais cet état de pureté relative n'a pas duré longtemps; dès le 4e siècle, époque où vécut le pape Sylvestre mentionné dans le poëme, (A. D. 314-336) elle commença à déchoir, tellement qu'à l'époque de la composition de la Nobla Leyczon le nombre des faux chrétiens est devenu énorme, tandis que ceux qui suivent la voie de Christ sont bientôt comptés.

La Nob. Leyczon reconnaît le ministère évangélique dans l'Eglise et expose les devoirs du pasteur chrétien de la manière suivante:

« Voici ce que doivent faire ceux qui sont pasteurs: Ils doivent prêcher au peuple et se tenir en prière: paître souvent leur troupeau de divine doctrine et châtier ceux qui pèchent, leur donnant correction c'est-à-dire vraie admonition pour qu'ils se repentent, qu'ils se confessent purement, sans hypocrisie, et qu'ils fassent pénitence en la vie présente, qu'ils jeûnent, fassent des aumônes et prient d'un cœur ardent ». Il y aurait donc, selon l'auteur, une confession chrétienne au pasteur, une espèce de consultation sur l'état spirituel du fidèle. D'anciens documents confirment que les Vaudois se confessaient, une fois l'an, aux barbes et, même après la Réformation, il est resté quelque trace de cette habitude dans ce qui s'appelle, aujourd'hui encore, l'examen de quartier. Quant à l'absolution, Dieu seul peut la donner: « Solament Dio perdona, que autre non ho po far » fût-il abbé, évêque, cardinal ou pape.

Sur ce point important, le poëte vaudois est absolu.

Il est vrai que les prêtres catholiques, absolvent, par un pacte sacrilége, même les impénitents, pourvu qu'ils paient. Mais cette absolution est trompeuse, elle est criminelle. Ce sont les mauvais pasteurs qui agissent ainsi, ceux qui n'aiment les brebis que pour leur toison, qui sont aveuglés par l'erreur, qui persécutent

et tuent les bons chrétiens et qui laissent en paix les trompeurs. Hélas! c'est le grand nombre.

Les docteurs qui, à l'exemple des apôtres, enseignent « la voie de Christ notre Sauveur », sont en petit nombre et persécutés:

Ma encar sen troba alcun al temp present
Lical son manifest a mot poc de la gent
La via de Jeshu Xrist mot fort volrian mostrar
Ma tant son persegu que a pena o poyon far. (*v.* 355).

*
* *

Quant à l'*eschatologie* (choses à venir), elle est assez complète dans le poëme. Avant qu'il soit longtemps l'antichrist, conçu apparemment comme l'incarnation personnelle de l'opposition à Christ, doit venir. L'augmentation du mal est un signe de son approche et de la fin du monde qui, en effet, doit être détruit par le feu. Jésus reviendra bientôt du ciel. Le jugement final aura lieu. La sentence du juge ouvrira deux chemins: celui de la gloire et celui des tourments. L'auteur repousse l'universalisme de ceux qui disent:

» Que Dio non fe las gencz per laissar li perir ».

Nulle mention, au reste, du Purgatoire, au contraire: exhortation à se préparer tandis qu'il en est temps:

San e vio te confessa e non atendre a la fin;

— exhortation, deux fois répétée, à se repentir « en la vita present »,

Car Dio atent lo peccador e li dona alongament (420)
Qu'el poysa far penitencia en *la vita present;* (453)

— condamnation indirecte des messes pour les morts. Tout cela montre que le Purgatoire ne devait pas être enseigné dans la leçon du barbe vaudois.

*
* *

Il est de mode, aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de la doctrine des Vaudois avant la réformation du 16e siècle, de faire ressortir ce que l'on appelle son caractère catholique. Dans son ouvrage récent sur la Littérature Vaudoise, M. Montet place les poëmes vaudois dans « la période catholique » (*). Si l'on entend dire, par là, que

(*) « L'enseignement de la secte, dit-il, ne diffère pas essentiellement de celui de l'Eglise du XII siècle.... ce caractère persiste jusqu'au XV siècle ». 2*

les Vaudois demeurèrent attachés aux grandes doctrines chrétiennes formulées par l'église des premiers siècles, rien de plus juste. Mais, si l'on entend dire que le mouvement inauguré par Valdo n'a été qu'une protestation contre la corruption morale du peuple et du clergé, sans qu'il y ait eu, à la base du mouvement, de principe dogmatique distinct du catholicisme, et opposé à celui-ci, nous croyons que c'est là une erreur tout aussi réelle que celle qui consistait à représenter les anciens Vaudois comme des protestants du type calviniste ou luthérien. Lorsqu'un mouvement religieux, initié à l'époque ténébreuse du 12e siècle, proclame l'Ecriture comme autorité souveraine en matière de foi et de vie, Dieu seul objet du culte, l'attachement à Christ et le renouvellement du cœur et de la vie nécessaires pour le salut, la prédication et la répréhension fraternelle comme étant l'office essentiel du ministère chrétien, dépouillant ainsi le clergé de toute prérogative attachée à son office prétendu de médiateur entre Dieu et les hommes; lorsque, en outre, l'on rejette la doctrine du purgatoire et les messes pour les morts, il nous semble que l'on ne peut, sans manquer à la vérité historique, parler du caractère catholique d'un tel mouvement. Que signifierait, dans ce cas, toute la polémique des anciens traités: « Contra Valdenses »? Que signifieraient les excommunications papales et la persécution acharnée des inquisiteurs?

III.

Nous nous arrêterons peu sur la morale enseignée dans la « Nobla Leyczon ». Qu'il suffise de dire que c'est une saine morale chrétienne, n'ayant rien de casuistique ni de superficiel.

La *règle de la vie* c'est la loi de Christ, supérieure aux deux précédentes dites de Moïse et de nature.

Le *but moral* à atteindre c'est la parfaite conformité de tout notre être, dans toutes ses puissances et dans toute son activité, à la volonté de Dieu.

Le chrétien doit aimer Dieu de tout son cœur, le craindre, se confier en lui, le prier avec ferveur.

Il doit conserver purs l'âme et le corps qu'il a reçus de Dieu.

Il doit aimer son prochain comme lui-même. Non seulement il ne lui fait pas de mal, mais il fait aux autres ce qu'il veut que les autres lui fassent. Sont mentionnés les devoirs de la bienfaisance, de l'hospitalité et, en particulier, à plusieurs reprises, celui d'aimer ses ennemis, de ne pas se venger, de pardonner à tous.

Neun non deo aucir ni irar neuna gent,
Manc ni simple ni paure non deven scarnir
Ni tener vil l'estrang que ven d'autrui pais
Car en aquest mont nos sen tuit pelegrin
Ma car nos sen tuit fraire, deven tuit Dio servir.

On ne voit pas bien si l'auteur pousse le principe du pardon des « mal faczent » jusqu'à exclure la peine de mort de l'administration de la justice.

*
* *

Trois points spéciaux méritent d'être mentionnés: Au vers 242 le poëte dit:

La ley velha maudi lo ventre que fruc non a porta
Ma la novella conselha gardar vergeneta.

Doit-on conclure de là que l'auteur approuve les vœux de célibat? Si l'on se souvient qu'il considère comme un devoir de

Gardar ferm lo matrimoni aquel noble convent, *(v. 88)*

on trouvera que, placé dans des circonstances analogues à celles qu'avait en vue l'apôtre Paul, quand il a écrit le ch. VII de la 1re aux Corinthiens, le poëte vaudois ne va pas plus loin que l'apôtre.

*
* *

Deux fois il présente aux Chrétiens, comme un devoir, ce qu'il appelle la *pauvreté spirituelle:*

Si nos volen amar e segre Jeshu Xrist
Paureta spiritual de cor deven tenir
E amar castita e dio humilment servir (*v. 432*).

Faut-il entendre, par là, l'humilité qui consiste à se sentir, devant Dieu, spirituellement « misérable, pauvre, aveugle et nu », ou bien ne s'agit-il pas plutôt de pauvreté matérielle volontaire ainsi que la pratiquait le marchand de Lyon? Nous penchons à le croire lorsque nous voyons l'auteur mettre en relation la « pauvreté spirituelle » avec les recommandations de Christ aux apôtres:

D'or ne d'argent non fossan possesent
Ma au vita e vistimenta se tenguesan content;

et que nous l'entendons expliquer la « paureta spiritual » par ces mots:

Ma qui sabria cals son, ilh sarian tost numbra
Que volhan esser paure per propria volunta (*v. 278*).

Il profite, d'ailleurs, de toutes les occasions pour combattre l'amour de l'or et de l'argent, l'amour du monde et la cupidité. Encore ici, l'on peut trouver trop littérale l'interprétation donnée à l'une des béatitudes, mais il ne faut pas oublier que Jésus a dit aussi, selon S. Luc: « Bienheureux les pauvres », tout court; et qu'il a dit: « Il est plus facile qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est à un riche d'entrer dans le royaume des cieux ».

*
* *

On peut observer le même attachement à la lèttre des préceptes de Christ, dans ce qui regarde les *sermenls.* La Nobla Leyczon les condamne tous, apparemment:

Ma la novella di: al postot non jurar

Les bons ne veulent ni « maudire, ni jurar, ni mentir »; tandis que les méchants veulent « maudir e mentir e jurar ».

IV.

Venons maintenant au côté plus directement historique de cette étude. Nous disons: plus directement, car la recherche que nous avons faite de la doctrine et de la morale enseignée dans l'une des productions littéraires les plus justement estimées et répandues parmi les anciens Vaudois, a une portée historique qui n'est pas sans importance. Mais encore faut-il déterminer à quelle époque un tel enseignement était reçu parmi les Vaudois; en d'autres termes, à quelle date remonte la composition de la Nobla Leyczon.

Les témoignages que l'on peut appeler extérieurs jettent bien peu de lumière sur cette question.

L'opinion des historiens du 17^{e} siècle ne se fonde sur aucune preuve en dehors du poëme lui-même.

Les copies manuscrites de la N. Leyczon, conservées à l'étranger, ne permettent pas de porter la composition de l'ouvrage à une époque plus récente que le commencement du 15^{me} siècle. En effet, le Msc. de Genève, d'après le doct. Todd, doit avoir été écrit de 1450-1500; celui de Cambridge est censé, par M. le Bibliothécaire Bradshaw, appartenir à la 1re moitié du 15^{e} siècle, tandis que le fragment sur papier, ne contenant que les 14 premiers vers, serait de la 2^{e} moitié du 15^{e} siècle; les Msc. de Dublin, sur papier, sont de date plus récente et remontent au commencement du 16^{e} siècle (1520-1530). Admettant ces dates, que notre ignorance en matière de paléographie ne nous permet pas, du reste, de discuter, nous

sommes amenés à chercher la composition du poëme entre la fin du 12e siècle et le commencement du 15e, disons entre 1180 et 1400. Ce dernier terme nous est fourni par la date présumée de la plus ancienne des copies existantes, et l'autre terme (1180) nous est fourni par la mention du nom *Vaudes* dans la Nobla Leyczon. Ce nom, donné, dès la fin du 12e siècle, aux disciples de Valdo, ne permet pas de faire remonter à une époque plus reculée la composition du poëme qui le contient. Au reste, quand le nom manquerait, la doctrine et la morale de l'ouvrage portent l'empreinte indubitable du mouvement initié par Valdo et les Pauvres de Lyon.

*
* *

Placés entre ces deux termes extrêmes devrons-nous regarder en arrière, plutôt qu'en avant, pour trouver la date approximative de notre Leçon? Nous sommes réduits, pour la solution de ce point, aux données que peut nous fournir le poëme lui-même.

On a essayé de se servir de la langue dans laquelle est écrite cette composition, des formes spéciales qu'elle revêt, de l'orthographe même, pour conclure à une date fort ancienne, ou bien fort récente. La grande divergence entre les conclusions des linguistes, à cet égard, est un signe qu'il n'y a pas d'indication sûre à attendre de ce côté. Les variantes nombreuses qui existent entre les copies de Genève, de Cambridge, de Dublin et les extraits publiés par Léger, au point de vue de l'orthographe et quelquefois du vocabulaire, montrent que les copistes ne se gênaient pas pour changer, au besoin, une forme ou un mot vieillis, en une forme plus moderne et en un mot plus usité.

Y a-t-il dans le poëme des indications propres à nous éclairer sur les circonstances et sur l'époque où le barbe vaudois composa les vers qui sont parvenus jusqu'à nous?

La mention des persécutions dirigées par le clergé romain contre les Vaudois est, sans doute, une indication précieuse; mais d'un côté, rien n'indique dans la Nob. Leyczon, qu'il s'agisse, comme le pense M. Montet, d'une persécution générale dans le genre de celles qui ont marqué la fin du 15e, le 16e et surtout le 17e siècle; et de l'autre, l'histoire des Vaudois n'en mentionne aucune à l'époque dont nous nous occupons. Les vers 357 à 377 parlent d'accusations fausses, de déshonneur, de souffrances pour l'honneur du Seigneur, de persécution acharnée surtout contre les docteurs évangéliques, de punition, de mort et de confiscation des biens.

..... Ilh perseguon e aucion aquilh que son melhor
Ilh dion qu'es Vaudes e degne de punir
E li troban cayson en menczonia e engan
Così ilh poirian tolher czo qu'el ha de son just afan.

Cette description correspond assez bien au travail constant de l'inquisition, mais peut s'appliquer également au commencement du 13e siècle ou à la fin du 14e.

*
* *

Une autre indication nous paraît un peu plus précise. Au commencement et à la fin du poëme, l'auteur parle de la fin du monde et de la venue de l'antichrist comme devant arriver dans peu de temps:

Nos veyen aquest mont esser pres del chavon
Nos veyen aquest mont de la fin apropiar

Que Dieu... « nos done auvir czo qu'el dire a li seo *enant que sia gaire* ».
Nous devons... « esser mot avisa cant venre l'Antichrist
Que nos non crean ni a son fait ni a son dit ».

Déjà, en 1838, le *British Magazine* avait fait noter que cette attente anxieuse de la fin du monde correspondait aux préoccupations du 13e siècle beaucoup mieux qu'à celles du 14e ou du 15e. Un personnage mystique, l'abbé Joachim de Flore (Cosenza), avait, en effet, annoncé, vers l'an 1183, la venue de l'Antichrist pour 1220 et la fin de la 2e ère du monde pour 1260. « Quand Joachim mourut (en 1202), dit M. Cunitz dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*, son nom était entouré d'un respect universel, tout le monde voyait en lui un homme également saint et éclairé de l'esprit d'en haut..... Une attente inquiète, toujours croissante, remplissait les esprits à l'approche de l'année 1260 pour laquelle Joachim, à ce qu'on disait, avait annoncé l'avènement de cette ère nouvelle du Saint-Esprit qui devait amener une transformation générale..... » Si l'on songe, en outre, que l'abbé Joachim de Flore fut condamné avec les Vaudois au Concile de Latran, en 1215, et que cette circonstance était plutôt faite pour attirer à ce moine austère les sympathies des Vaudois, — il ne paraîtra pas improbable que l'auteur vaudois ait pu être influencé par les préoccupations suscitées par Joachim, surtout en Italie, et que la Nobla Leyczon ait été composée dans cette époque d'attente, de 1200 à 1260.

*
* *

A ces indications, vient s'ajouter une date: celle des vers fameux (6e et 7e):

Ben ha mil e cent ancz compli entierament
Que fo scripta l'ora car sen al derier temp.

Il est vrai que cette date est, aujourd'hui, récusée comme inauthentique, ou tout au moins douteuse, par les critiques. Pourquoi? — Parce que les manuscrits de Cambridge ne la contiennent pas, ou bien en portent une autre. En effet, le Msc. B. a été gratté entre les mots *mil* et *cent*. Quel est le chiffre que l'on a enlevé? M. Bradshaw et bien d'autres, ont affirmé avoir aperçu, à l'aide d'une loupe, un 4 arabe. Il paraît que nous n'avons pas la vue aussi perçante que les critiques; car lorsque, en 1884, nous avons, en compagnie d'un collègue, examiné, avec l'aide d'une loupe, le dit manuscrit, nous n'avons su y découvrir que du parchemin gratté. Par contre, à la fin du Msc. C. se trouve un fragment de la Nobla Leyczon où le 6e vers est ainsi clairement écrit:

Ben a mil e CCCC. anz compli entierament.

Nous nous trouvons donc en présence de quatre manuscrits, dont deux (Genève et Dublin) contiennent, en toutes lettres, la date *mil e cent;* un troisième (Cambridge B.) a été gratté et le quatrième (Cambr. C.) porte la date *mille et quatre cents.*

Est-ce la première ou la dernière de ces dates qui est la vraie? Les opinions sont partagées à ce sujet. Les uns (Bradshaw, Montet etc.) estimant que « la question est tranchée par l'âge respectif des *codices* qui la contiennent », fixent, « en toute certitude » (1), la composition de la Nobla Leyczon au 15e siècle ou à la fin du 14e; les autres continuent à regarder comme seule historique la date des Msc. de Genève et de Dublin et reportent, en conséquence, l'origine du poëme au commencement du XIIIe siècle.

D'après les partisans de l'origine récente, voici comment se seraient passées les choses. Aux environs de l'an 1400, le poëte vaudois aurait composé la Nobla Leyczon avec la date contenue dans le Msc. C. de Cambridge et que l'on suppose avoir été aussi celle du manuscrit gratté. Quelques dixaines d'années plus tard, le copiste du Msc. de Genève, cédant au besoin « de vieillir la secte en vieillissant les documents » de sa littérature, aurait écrit *mil e cent* à la place de *mil e 4 cent.* Les Vaudois se seraient si peu aperçus, ou si bien accommodés, de cette tromperie, que tous

(1) Montet: *Hist. Litt.*, p. 120 et suiv.

les copistes postérieurs auraient continué d'écrire *mil e cent:* entr'autres, celui du Msc. de Dublin. Et pour mieux accréditer la chose, on aurait gratté le 4 supposé du Msc. B. de Cambridge et au 17e siècle, les historiens Perrin et Léger se seraient rendus les complices, plus au moins conscients, de ce système de fraude, en basant sur des documents altérés, leurs théories historiques. — On comprend que le Dr Montet, l'esprit tout rempli d'une pareille hypothèse, ait pu, en terminant son « Histoire Littéraire », exprimer le regret de voir « la littérature vaudoise s'évanouir dans les procédés indignes de la supercherie littéraire ».

Mais, cette hypothèse que l'on présente, du ton le plus assuré du monde, comme le dernier résultat de la science, est-elle fondée sur des faits ou n'est-elle qu'un tissu de soupçons aussi malveillants que peu scientifiques?

L'histoire de ces mêmes manuscrits de Cambridge, à l'occasion desquels cette théorie s'est formée, aurait, ce nous semble, dû servir de leçon. On se souvient que, en 1841, un collaborateur du *British Magazine* accusait Morland et Léger de s'être entendus, comme larrons en foire, pour enlever de la Bibliothèque de l'Université les manuscrits que le premier y avait déposés en 1658, et les transférer en 1661 à celle de Genève. L'auteur ne manquait pas d'arguments pour étayer ses soupçons, et l'éditeur du journal ajoûtait, en note, que rien qu'à voir la figure de Léger, on pouvait juger qu'il n'était pas un homme de bonne foi (1). Tout cet échafaudage de soupçons pervers croula, en 1862, lorsque les manuscrits que l'on avait crus perdus furent retrouvés par monsieur Bradshaw. Cette découverte montra la sagesse des paroles du Dr Gilly, en réponse au *British Magazine:* « Pour ma part, je préfère établir un seul fait, ou produire un seul document plutôt que de hazarder cent habiles, mais très peu généreuses conjectures ».

(1) Voici le passage important de cette note: « ..... Sur la valeur des portraits comme moyen de comprendre les œuvres, écrites ou faites, de ceux qu'ils représentent, il ne peut y avoir qu'une opinion..... Regardez le grand portrait de Léger placé en tête de son livre sur les Vaudois. Il a l'air d'être bien fait et ressemblant; mais quelle horrible chose! On pourrait presque défier quiconque s'entend en physionomie au moins autant qu'un enfant de 18 mois, de croire quoi que ce soit sur la parole de l'original. Il semble que ce portrait ait été mis à l'entrée du livre en guise de « Cave canem ». Même avant d'avoir lu son impudent et ignorant livre, on se sent incliné à parodier des vers bien connus et à dire:

Si quelque noir soupçon ternit sa renommée
Vous n'avez qu'à le voir pour être convaincu.
(Todd, The Books of the Vaudois p. 140).

Voilà, à n'en pas douter, un argument digne de l'école critique!

Quant à celle qui nous occupe, elle se heurte à des difficultés trop grandes pour que nous puissions l'accepter.

Nous n'insistons pas sur la contradiction dans laquelle se meut M. Montet qui admet, d'un côté, la composition de la Nobla Leyczon au commencement du XV^e^ ou même à la fin du XIV^e^ siècle; et de l'autre, croit qu'il faut compter les 1400 ans en partant de la fin du 1^r^ siècle, alors que S. Jean écrivait sa 1^e^ Epître; — ce qui porterait la date de la composition vers la fin du XV^e^ siècle, cinquante ans après les premiers Msc. du poëme.

Nous ne voulons pas davantage nous arrêter sur le fait que la variante: *mil e CCCC cent anz,* brise l'harmonie du vers qui est, au contraire, parfaitement régulier avec les mots « mil e cent ».

L'argument tiré de l'âge respectif des Msc. n'a, pour nous, aucune valeur. Le seul Msc. contenant la date 1400, est au moins aussi récent que le Msc. de Genève qui porte *mil e cent;* et quant au Msc. plus ancien (Cambridge B.) il est impossible de dire s'il portait un 4, plutôt qu'un 2 ou un 3, avant le mot *cent.*

Une objection plus grave, à nos yeux, c'est l'impossibilité morale où auraient été les copistes de la 2^e^ moitié du XV^e^ siècle de vieillir, tout à coup, de trois cents ans un poëme qui venait d'être composé et répandu parmi le peuple depuis à peine cinquante ans et dont l'auteur pouvait être encore vivant. Et si l'on veut soutenir que auteur, copistes et public étaient d'accord pour tromper, la chose n'en est que plus absurde. Au reste, ce prétendu besoin de vieillir « la secte », est-il aussi réel qu'on veut bien l'affirmer? On en pourra juger par les deux faits que voici: 1° Un fragment historique du Msc. A de Cambridge parle de Pierre Valdo; *(Piero, d'una region dicta Vaudia)* venu huit cents ans après Constantin, et raconte, avec enthousiasme, ses succès en Italie, l'œuvre bénie de ses successeurs pendant 200 ans, jusqu'à ce que la persécution chasse les serviteurs de Dieu de région en région. — 2° L'historien Gilles, au 17^e^ siècle, chargé par l'église d'écrire un livre qui répondît mieux à l'attente des Vallées que celui de Perrin, reconnait Valdo comme l'initiateur du mouvement auquel les ennemis donnèrent le nom de vaudois. — Le premier de ces documents professe de raconter les faits d'après la tradition historique transmise de père en fils, et le second est un livre presque officiel. Et, cependant, la manière dont ils parlent de Valdo et de son œuvre, ne montre aucun besoin de vieillir « la secte ». Le prétendu mobile du prétendu système de fraude littéraire est donc beaucoup plus réel dans l'imagination de certains critiques de notre siècle que dans l'histoire des Vaudois du XV^e^ et du XVI^e^ siècle.

*
* *

L'hypothèse qui admet comme historique la date des Msc. de Genève et Dublin, nous paraît se heurter à des difficultés infiniment moins sérieuses et nombreuses. A supposer que la Nobla Leyczon ait été composée au commencement du 13e siècle, on conçoit aisément, comme le fait remarquer le Dr A. Muston dans sa récente étude, qu'un copiste de la fin du 15e siècle, transcrivant le poëme en vue de l'instruction populaire, ait dû se dire: « Il y a maintenant bien plus de 1100 ans que S. Jean a écrit: *Nous sommes au dernier temps;* il y a bien aujourd'hui 1400 ans; nous sommes de deux ou trois cents ans plus rapprochés de la fin du monde; — pourquoi donc conserver la date originelle, puisqu'elle affaiblit la vérité que l'on veut inculquer? » Les manuels destinés à l'instruction, suivent le même procédé, en prenant, pour plus de clarté, la date de la dernière édition comme base des calculs. On s'expliquerait ainsi la date de *mil e 4 cent* du Msc. C. de Cambridge et celle (1300, peut-être) disparue du Msc. B.

D'un autre côté, on comprend qu'un de ces Msc. ainsi mis à jour, venant à tomber entre les mains d'un homme jaloux de conserver au poëme son cachet d'antiquité, le chiffre originel ait été rétabli au moyen d'une rature. Ces suppositions sont si simples et naturelles qu'elles finiront par s'imposer à ceux qui ne recourent aux soupçons de fraude que lorsqu'ils y sont contraints par l'évidence.

Admettant donc comme authentique la date contenue dans la Nobla Leyczon (Msc. de Genève et Dublin), et fixant le *terminus a quo* des « mil e cent ancz » à la fin du premier siècle, à l'époque où S. Jean écrivait, dans sa Ie Epître Ch. 2, 18: « Petits enfants, le dernier temps est venu et comme vous avez ouï dire que l'Antichrist doit venir, aussi y a-t-il déjà plusieurs Antichrists, par où nous connaissons que le dernier temps est venu », — nous sommes conduits à fixer la composition du poëme à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, disons entre 1190 et 1240.

Après l'étude doctrinale et morale que nous avons faite de la Nobla Leyczon, nous avons à peine besoin de faire noter que la conclusion historique à laquelle nous sommes arrivé, accentue le caractère à la fois chrétien et anti-catholique du mouvement Vaudois, dès ses commencements, et laisse entrevoir, en même temps, tout ce qu'il y a d'arbitraire dans la classification adoptée par M. Montet, des écrits Vaudois avant la Réforme.

H. Bosio.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES [1]

Les Archives et la Bibliothèque de la Société, déposées d'abord provisoirement au bureau de la Table Vaudoise, ont été transférées, en automne 1884, dans une salle de la nouvelle Ecole Supérieure, accordée à cet effet par cette Administration. Voici une seconde liste des ouvrages reçus, ou acquis par la Société:

49. Tibaldi Tancrède. « Junie et Italicus ou la vallée d'Aoste au siècle d'Auguste. Récit historique ». — Turin, 1881, in-16°. — Don de Mr le docteur Ed. Rostan.
52. Louis Bouvier Dr. — « Flore de la Suisse et de la Savoie ». — Genève, 1878, in-16°.
53. F. Eldin. — « Haïti, treize ans de séjour aux Antilles ». Toulouse, 1878, in-12°. — Don du docteur E. Rostan.
57. Alexis Muston. — « Aperçu de l'antiquité des Vaudois des Alpes d'après leurs poëmes en langue romane ». Pignerol, 1881, in-16°. — Id. Doct. Ed. Rostan.
62. P. Bert. — « Abrégé de l'histoire sainte et du catéchisme d'Osterwald », en français et en langue Vaudoise. — Londres, 1832, in-24°. — Id. Doct. Ed. Rostan.
63. P. Vayra. — « Autografi dei Principi Sovrani della Casa di Savoia (1248-1859) ». — Torino, Tip. V. Bona, 1883, in-4°. — Id. Mascarelli libr., 1884.
64. Gaudenzio Claretta. — « Sui principali storici piemontesi e particolarmente sugli storiografi della R. Casa di Savoia. Memorie storiche, letterarie e biografiche ». — Torino, 1878, in-4°.
65. Alfred Corby, sténographe. — « Synode de 1855. Discussion de la Constitution de l'Eglise Vaudoise ». Ms. d'après sténogr. — Don de M. David Pellegrin, 1884.
66-67. Cristophe Schmid. — « La Bible de la Jeunesse, essentiellement dans les propres termes des auteurs sacrés », trad. de l'allem. par M. Pellegrin. — Amsterdam, 1830, in-12°, en deux vol. — Id. D. Pellegrin.
68-69. Théodore de Béze. — « Histoire ecclésiastique des Eglises Réformées au Royaume de France, publiée d'après l'édition de 1580 par P. Vesson, avec des notes et des éclaircissements ». — Toulouse, 1882, in-8° gr., en deux vol. — Id. Ed. Tourn libr. évang. à Marseille, 1884.

(1) V. la première liste des ouvrages reçus, dans le N° 1 du *Bulletin*, p. 28-30.

70. ..... — « Mélanges, soit le t. XXXIV^e des Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande ». — Lausanne, 1879, in-8°. — Don de cette même Société par l'entremise de M^r G. Favey prés.

71. ..... — « Mélanges soit le t. XXXV^e des Mémoires et Documents publ. par la Soc. d'hist. de la Suisse Romande ». — Lausanne, 1881, in-8°. — Id. même Société.

72. ..... — « Mélanges, soit le t. XXXVI^e des Mém. et Docum. publ. par la Soc. d'hist. de la Suisse Romande ». Extraits des Manuaux du Conseil de Lausanne 1512-1536, publiés et annotés par Ernest Chavannes. — Lausanne, 1882, in-8°. — Id. même Société.

73. J. B. G. Galiffe, D^r. D^t. — « Les Vallées Vaudoises du Piémont. Tableau historique et topographique ». — Extr. du bull. de l'Institut National Genevois, 1884, in-8°. — Id. l'auteur.

74. Id. — « Le Refuge italien de Genève aux siècles XVI^e et XVII^e. — Genève, 1881, in-16°. — Id. l'auteur.

75. Al. Lombard. — « Pierre Valdo et les Vaudois du Briançonnais ». — Genève, 1880, in-16°. — Id. l'auteur.

76. Id. — « Pauliciens, Bulgares et Bons-Hommes en Orient et en Occident ». — Genève, 1879, in-12°. — Id. l'auteur.

77. Id. — « Jean Louis Paschale et les martyrs de Calabr^e ». — 2^e éd. revue et augm. avec une carte de la Calabre citérieure. Genève, imp. Schuchardt, 1881, in-12°. — Id. l'auteur.

78. Em. Comba, Prof. th. — « Il nome Valdese esaminato alla luce della Storia Valdese ». Prolusione letta nella scuola valdese di Teologia a Firenze, ottobre 1884. — Firenze, 1884, in-8°. — Id. l'auteur.

79-80. Id. — « La confessione di fede della Chiesa Valdese, ristampata secondo la lezione pubblicata l'anno 1662 con bibliche riferenze, preceduta da una lettera di Antonio Legero e seguita dal simbolo apostolico ». Firenze, 1883, in-8°. — (deux exemplaires). — Id. L'auteur.

81-82. P. De Giovanni. — « Gli eretici di Tenda-Briga-Sospello nei secoli XV e XVI ». Frammenti storici. Firenze, 1881, in-8°. — (deux exemplaires) — Id. Arthur Muston.

83-85. Manuel di S. Giovanni Gius. — « Memorie storiche di Dronero e della Valle di Maira ». In tre parti. — Torino, 1868, in-8° gr.

86. — Ducros (de Sixt) J. P. — « Histoire d'Emmanuel Philibert duc de Savoie ». Précédée d'une notice sur le règne de Charles-le-Bon, et suivie d'une description du monument que Sa Maj. le roi Charles Albert lui a fait élever sur la Place Saint Charles, à Turin. — Paris, 1838, in-8°. — Id. Louis Eynard Ingénieur.

87. Marauda, chef de brigade, ancien Colonel des Vaudois. — « Tableau du Piémont sous le régime des Rois, avec un précis sur les Vaudois et une notice sur les Barbets ». — Turin, l'an XI, in-8°. — Id. L. Eynard Ing.

88. Cesare Saluzzo. — « Sommari della Storia Universale ». — In-8°. — Id. L. Eynard Ing.

89-108. A. Morel-Fatio. — Vingt monographies avec les titres suivants: « Bibliographie numismatique italienne ». Extrait de la Revue de la numismatique belge, t. v^{e}, 4^{e} série, in-8°, — « Monnaies inédites des Marquis de Montferrat, frappées à Chivasso, Casal etc. » Extr. de la Rev. de la numism. belge, t. iv^{e}, 4^{e} sér. — Bruxelles, in-8°; — « Monnaies inédites de Dezana, Frinco et Passerano ». Extr. de la Rev. numism., nouv. série, t. x^{e}, 1865. — Paris, 1865, in-8°. — « Genève. Monnaies inédites et imitations italiennes fabriquées à Bozzolo, Dezana, Passerano et Messerano ». Zürich, 1866, in-4. — « Bellinzona. Teston anonyme frappé dans cette localité, par les cantons d'Uri, Schwytz et Unterwald au xvi^{e} siècle ». Paris, 1866, in-8. — « Histoire monétaire de Neuchâtel. Lausanne, 1870, in-8. — « Neuchâtel en Suisse. Monnaies inédites d'Anne Geneviève de Bourbon duchesse de Longueville et de son fils Charles Paris ». Paris, 1866, in-8°. — « Monnaie inédite de Gillei-Franquemont ». Bruxelles, 1863, in-8°. — « Monnaies et médailles apocryphes de Bargen et Saugern au canton de Berne ». Paris, 1867, in-8°. — « Faux kreutzers de Berne et du Valais ». Lausanne, 1866, in-8°. — « Faux kreutzers de Berne et du Valais. Supplément ». Lausanne, 1866, in-8°. — « Les sequins fabriqués par les princes de Dombes à Trévoux ». Paris, 1865, in-8°. — « Gay de Prangins (1375-1394) ». Extr. de la Rev. numism. belge, t. ii^{e}, 5^{e} série, 1869. Bruxelles, in-8°. — « Ferreyres. Description de quelques monnayes du xii^{e} siècle, trouvées dans cette localité ». Annecy, 1871, in-8°. — « Histoire monétaire de Lausanne (1273 à 1354). Fragment ». Extr. du t. xxxvi^{e} des Mém. et Docum. de la Soc. d'hist. de la Suisse Romande. Lausanne, in-8°. — « Histoire monétaire de Lausanne (1394 à 1476). Fragment ». Extr. du t. xxxiv^{e} des Mém. et Docum. de la Soc. d'hist. de la Suisse Romande. Lausanne, in-8°. — « Histoire monétaire de Lausanne (1476 à 1588). Fragment ». Extr. du t. xxxv^{e} des Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse Romande. Lausanne, in-8°. — « Essai sur le mot Querne employé par les monnayeurs Lausannois au xvi^{e} siècle, et sur quelques anciens noms de monnaies usités chez les Suisses ». Lausanne, 1866, in-8°. — « Macagno et Pomponesco. Imitations de diverses monnaies Suisses ». Zürich, 1864, in-8°. — « Imitations ou contrefaçons de la monnaie Suisse fabriquées à l'étranger aux xvi^{e} et xvii^{e} siècles ». Zürich, 1862, in-8°. — Id. l'auteur par l'entremise de M. Rod. Ducloux.

109. E. Couthaud. — « Monographie de Dornholzhausen, colonie vaudoise en Allemagne, avec appendices, pièces justificatives et notes explicatives ». — Hombourg-ès-monts, 1864, in-8°. — Id. Chev. Henry Soulier Doct. ph.

110. Id. — « Précis chronologique de l'histoire des Vallées Vaudoises, servant d'introduction à la monographie de Dornholzhausen, avec des notes et une carte des Vallées ». — Hombourg, in-8°. — Id. Doct. H. Soulier.

111. A. De Rochas D'Aiglun. — « Notes sur quelques documents inédits relatifs à la Révocation de l'Edit de Nantes dans les Alpes ». Grenoble, in-8°. — Id. l'auteur, par le Doct. E. Rostan.

112. Luigi Vaccarone. — « Le vie dell' Alpi Occidentali negli antichi tempi. Ricerche e studi pubblicati su documenti inediti ». — Torino, 1884, in-8°. — Id. L'auteur, par le moyen du Doct. Ed. Rostan.

113. Manuel di S. Giovanni Gius. — « Un episodio della Storia del Piemonte nel secolo XIII°, con alcune notizie e osservazioni critiche sugli Eretici Valdesi e Bagnolesi, corredate da documenti ». — Torino, 1874, in-8°. — Id. l'auteur, par l'entremise du Doct. Rostan.

114. ..... « La Buona Novella. Giornale religioso ». Anno 1°, dal nov. 1851 a tutto ott. 1852. — Torino, 1852, in-8°. — Id. Doct. Ed Rostan.

115. P. Eliseo Masini da Bologna. — « Sacro Arsenale ovvero Pratica dell'Officio della S. Inquisizione ampliata ». — Roma, appresso gli eredi del Corbelletti, 1639-1640, con licenza dei Superiori. — In-8°. — Id. Alfonso Faraone et Aristide Gasparini étud., 1884.

116. ..... « Réponse pour les Eglises des Vallées de Piémont à M. Illuminé Faverot recollect et missionnaire ». Cet ouvrage dont quelques pages de la Préface manquent, ainsi que le nom de l'auteur, contient: (1re Partie) « Justification de la conduite de ceux qui ont réformé l'Eglise en ces derniers temps ». (2me Partie) « De la différence de l'Eglise ancienne et de la Romaine ». (3e Partie) « Des contrariétés qu'il y a entre l'Eglise Romaine d'aujourd'hui et l'Eglise primitive ». — in-4°. — Id. J. D. Charbonnier prof.

117. Amedeo Bert. — « I Valdesi ossia i Cristiani Cattolici secondo la Chiesa primitiva abitanti le così dette Valli di Piemonte. Cenni storici ». Torino, 1849, in-16°. — Id. Jean Monnet, Pignerol.

118. H. Arnaud. — « Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans les Vallées ». Nouv. Edit., par P. Lantaret past., D. D. — Pignerol, 1880, in-12°. — Id. Doct. P. Lantaret.

119-120. Pierre Gilles. — « Histoire Ecclésiastique des Eglises Vaudoises de l'an 1160 au 1643 ». Nouv. impression en deux tomes, par Pierre Lantaret pasteur, D. D., Pignerol, 1881, in-16°. — Id. Doct. P. Lantaret.

121. Barth. Tron Prof. — « Pierre Valdo et les pauvres de Lyon ». — Pignerol, 1879, in-16°. — Id. l'auteur.

122. Peter Allix, D. D. — « Some remarks upon the ecclesiastical History of the ancient Churches of Piedmont ». New edit., Oxford, 1821, in-8°.

123. W. Steph. Gilly. — « Waldensian Researches during a second visit to the Vaudois of Piedmont, with an introductory Inquiry into the antiquity and purity of the Waldensian Church ». — London, 1831, in-8°.

124. Rev. J. N. Worsfold. — « The Vaudois of Piedmont, visits to their Valleys with a sketch of their remarkable history as a Church and people to the present date. With Map of the Valleys and other illustrations ». New enlarged edition, London, 1885, in-8°. — Id. l'auteur.

125. K. Herm. Klaiber. — « Henry Arnaud, Pfarrer und Kriegsoberster der Waldenser. Ein Lebensbild nach den Quellen untersucht und dargestelt. Mit 12 noch ungedruckten Urkunden ». Stuttgard, 1880, in-8°. — Id. J. D. Giordano past.

126. Ed. Montet, D. D. — « Histoire littéraire des Vaudois du Piémont d'après les Ms. originaux conservés à Cambridge, Dublin, Genève, Grenoble, Munich, Paris, Strasbourg et Zürich. Avec fac-simile et pièces justificatives ». Paris-Genève, 1885, in-8°.

127. Amedeo Bert. — « Nelle Alpi Cozie. Gite e ricordi di un bisnonno ». Torre-Pellice, 1884, in-8° gr. — Don de M. Amédée Bert, fils.

128. Emilio Comba. — « Valdo e i Valdesi avanti la Riforma. Cenno storico ». Firenze, 1880, in-8°. — Id. l'auteur.

129. Franck Puaux. — « Les Plaintes des Protestants cruellement opprimez dans le royaume de France ». Edit. nouv. avec Comment., notices biogr. et bibliogr., table des matières et des noms propres. — Paris-Strasbourg, 1885, in-4°.

130-131. E. Arnaud past. — « Histoire des Protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange, avec une carte de l'ancienne Provence ». Paris-Toulouse, 1884, in-8° gr., 2 vol. — Don du Doct. Monnet.

132. Léon Pilatte. — « Edits, Déclarations et Arrests concernans la Religion P. réformée 1662-1751, précédés de l'Edit de Nantes ». Paris, imp. à Nice, 1885, in-8°.

133. G. Appia past. — « Les avant-coureurs de la révocation de l'Edit de Nantes ou Noël à Versailles en 1684. Récits et citations authentiques ». Paris, imp. à Alençon, 1885, in-16°. — Don de l'auteur.

134. Al. Muston. — « Collection de documents et de Ms relatifs à l'histoire des Vaudois ». Ce vol. contient en Ms. in fol.: — 1° 14 extraits des Archives diplomatiques de la France. — (12 oct. 1685 au 26 janv. 1686), précédées d'une lettre d'envoi signée Guizot; — 2° Une copie de la partie inédite de l'histoire des Vaudois par Brez, précédée d'une lettre autographe de

l'auteur; — 3° Un exemplaire Ms. de la discipline des Eglises Vaudoises adoptée par le Synode de 1839; — 4° Des extraits de divers Ms. de la bibliothèque nation. à Paris, au sujet des Vaudois de Mérindol, Cabrières etc. — Id. l'auteur de la collection.

135. Enrico Soulier, Doct. phil. — « Eraclito Efesio. Studio critico ». Roma, 1885, in-8°. — Id. l'auteur.

136. Teofilo Gay, D. D. — « Il rimpatrio dei Valdesi. Episodio di storia patria narrato agli italiani. Con due carte topografiche ». Firenze, 1879, in-8°. — Id. l'auteur.